

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2022-12-30-00001 du 29 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 la liste des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

MODIFICATIONS

EGA05387

UNION MINIERE DE SAUL

SARL au capital de 252000€
Siège social :
52 Lot Zone Artisanale Galmot
97300 CAYENNE
481446 052 RCS CAYENNE

Les associés, par AG du 11/08/2023, ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 11/08/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée de la Société, son objet, son siège, la dénomination et la date de clôture demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme : la société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de SAS.

Administration et direction : avant sa transformation la société était gérée par M. Jean-Pierre DE LANFRANCHI, son mandat de gérant a pris fin le 11/08/2023.

Il a été nommé à compter du 11/08/2023, pour une durée illimitée :

Président : M. Jean-Pierre DE LANFRANCHI demeurant 2 impasse Hortensia à REMIRE-MONTJOLY (97354).

Directeurs Généraux : M. Christian PERNAUT demeurant 1530C route nationale 2 à MATOURY (97351) et M. Gauthier HORTH demeurant 101, rue Lieutenant Becker à CAYENNE (97300).

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les droits de vote attachés aux actions sont proportionnels à la quotité de capital qu'ils représentent et chaque action donne droit à son détenteur à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions détenues par l'associé unique sont également librement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un tiers à la société y compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants du cédant est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée des associés.

EGA05388

GUYAGRI

SAS au capital de 10000€
Siège social : 10 A Rue des Quais
ZI Dégrad des Cannes
97354 REMIRE-MONTJOLY
922366 679 RCS CAYENNE

Les associés, par AG du 21/07/2023, ont décidé de transférer le siège social de la société au 51 rue de la Cotonnière 97351 MATOURY à compter du 20/07/2023. Modification au RCS de Cayenne.

EGA05390



SAS PISONN - EON
1 rue de Rennes
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

GUYAFUT
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 1830A route de Montjoly,
97354 REMIRE MONTJOLY
RCS de CAYENNE 438 296 162

DÉMISSION COMMISSAIRE AUX COMPTES GUYAFUT

Aux termes d'un acte unanime du 28 juin 2023, l'associé unique constate la démission de la société TRIAXE de sa fonction de commissaire aux comptes suppléant, et ce, à compter et rétroactivement du 24 janvier 2019.

Il en sera fait mention au RCS de CAYENNE.

Pour avis,

Le Notaire

EGA05391

HUILOC

SCI au capital de 200400€
Siège social : 10 Rue Maurice Ravel
97310 Kourou
822904835 RCS CAYENNE

L'AGE du 27/04/2023 a décidé : de transférer le siège au 1575 Route De La Côte 24470 Milhac De Nontron à compter du 27/04/2023.

Dépôt RCS PERIGUEUX.

EGA05395

LA CARAVELLE

SCI au capital de 3 048,98 Euros
Siège social : 21 rue Christophe Colomb
Cayenne 97300 cayenne
350 603 049 RCS Cayenne

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 11/08/2023, il a été pris acte de la démission de M François GESNEL en sa qualité de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Cayenne.

MARCHÉ PUBLIC

EGA05394



Enquête publique relative à la Déclaration de Projet n°01 emportant mise en compatibilité du PLU de Kourou

Le public est informé que, par arrêté n°65 - 2023/MK en date du 15 Juin 2023, le Maire Kourou a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°01 emportant mise en compatibilité du PLU de Kourou. Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 18 Septembre 2023 au Mercredi 18 Octobre 2023 inclus.

La Déclaration de projet concerne la création d'une installation de stockage de déchet non dangereux (ISDND) sur le secteur de Wayabo.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur François RINGUET, Maire de Kourou.

Monsieur Guy-Bernard SERAPHIN a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Guyane en qualité de commissaire enquêteur. Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Direction de l'urbanisme, Centre Technique Municipal - avenue de Préfontaine - lieu-dit Pariacabo 97310 Kourou et pourront être consultés aux jours et heures habituelles d'ouverture du service soit, du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00, pour tout renseignement, la Direction de l'urbanisme est disponible par téléphone au 0594 22 07 56

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclaration de projet et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre de l'enquête dématérialisé via le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dpmec-01-plu-kourou/> ou les adresser par écrit à la Mairie de Kourou, 30 avenue des Roches 97310 Kourou à l'attention de Monsieur François RINGUET, Maire de la Ville de Kourou ou par voie électronique à l'adresse : dpmec-01-plu-kourou@democratie-active.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public dans les locaux de la Direction de l'urbanisme - Centre Technique Municipal, avenue de Préfontaine - lieu-dit Pariacabo 97310 Kourou les :

- Lundi 18 Septembre 2023 de 8h à 12h
- Mardi 26 Septembre 2023 de 8h à 12h
- Mercredi 04 Octobre 2023 de 8h à 12h
- Jeudi 12 Octobre 2023 de 8h à 12h
- Mercredi 18 Octobre 2023 de 8h à 12h

Les rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Kourou un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la ville : www.ville-kourou.fr (onglet urbanisme).

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de modification du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire, François RINGUET

Une annonce légale

à publier

en Guyane ?

Saisissez-la en

ligne !

7 Jours / 7

24 H / 24

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr

Abonnez-vous en ligne :
www.lapostille.fr

Notre adresse mail :
contact@lapostille.fr